

Séance du 4 mars 2019

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil dix-neuf,
Le quatre mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-LA-REORTE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de M. Jean-Marc NEAUD, Maire.
Date de convocation : 26 février 2019

Etaient Présents :

Mesdames Évelyne COTTEL, Christelle GABORIT, Florence GEORG

Messieurs, Éric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Francis DUBOIS, Jean-Marc NEAUD, Ludovic PICHERIT.

Absent excusé : Laurent BELLENGÉ

Absent non excusé : Jacky MARTIN

Mme Évelyne COTTEL a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- ~ Présentation de la valorisation financière de la commune pour 2018 dressée par M. Arsicaud ;
- ~ Vote des comptes de gestion et administratif 2018 : commune et SPIC ;
- ~ Affectation des résultats ;
- ~ Délibération : ouverture de crédits au compte 10226 (paiement remboursement TLE) ;
- ~ Délibération : convention relative au balisage et à l'entretien des mobiliers de la voie secondaire nord du Chemin de St Jacques de Compostelle ;
- ~ Délibération : ouverture de crédits : pose du parafoudre à l'église 21318 opération 24 ;
- ~ Bilan de la commission bâtiment ;
- ~ Bilan du conseil d'école ;
- ~ Bilan personnel

Présentation de la valorisation financière et fiscale de la commune dressée par le comptable public, M.Arsicaud
Ce document résume l'année 2018.

Compte de gestion 2018**Les dépenses de fonctionnement**

Charges à caractère général	136 186.64 €	45.77%
Charges de personnel et frais assimilés	137 061.29 €	46.06%
Atténuations de produits	476.00 €	0.16%
Autres charges de gestion courante	20 947.02 €	7.04%
Charges financières	2 904.81 €	0.98%
TOTAL DEPENSES	297 575.76 €	100.00%

Les recettes de fonctionnement

Atténuations de charges	48.08 €	0.01%
Produits des services, domaine et ventes diverses	41 272.31 €	7.34%
Impôts et taxes	220 898.39 €	39.26%
Dotations, subventions et participations	71 784.77 €	12.76%
Autres produits de gestion courante	10 032.45 €	1.78%
Produits exceptionnels	13 539.53 €	2.41%
Excédent de fonctionnement reporté	205 017.17 €	36.44%
TOTAL RECETTES	562 592.70 €	100.00%

Les dépenses d'investissement

Emprunts et dettes assimilés	20 273.71 €	12.76%
Immobilisations corporelles:		
Opération voirie	14 477.52 €	9.11%
Opération bâtiment	61 919.13 €	38.96%
Opération réserves foncières	193.80 €	0.12%
Déficit d'investissement reporté	57 574.28 €	36.22%
Opérations patrimoniales	4 500.00 €	2.83%
TOTAL DEPENSES	158 9380.44 €	100.00%

Les recettes d'investissement

Dotations, fonds divers et réserves	72 261,58 €	48,68%
Subventions d'investissement reçues	71 674,52 €	48,29%
Opérations patrimoniales	4 500,00 €	3,03%
TOTAL RECETTES	148 436,10 €	100,00%

19-07 Objet : Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2018 et affectation du résultat : budget de la commune.

Sections	Solde Début gestion	Opérations de l'exercice			Résultat global
		Dépenses	Recettes	Résultat annuel	
Investissement	- 57 574.28	101 364.16	148 436.10	+ 47 071.94	- 10 502.34
Fonctionnement	+ 205 017.17	297 575.76	357 575.53	+ 59 999.77	+ 265 016.94
TOTAUX	+ 147 442.89	398 939.92	506 011.63	+107 071.71	+254 514.60

Résultat global d'investissement

Résultat de l'exercice Déficit en 2018 : 10 502.34€

Dépenses engagées en 2018 mais payées sur 2019: 17 900.00€

Besoin de financement : 10 502.34€ + 17 900€ = **28 402.34€**

Décide d'affecter le résultat global d'investissement comme suit :

Déficit d'investissement reporté au budget principal 2019 : **10 502.34€ (001)**

Résultat global de fonctionnement

Résultat de l'exercice Excédent en 2018: 59 999.77€

Excédent reporté de 2017 : 205 017.17€

Excédent en 2018: 265 016.94€

Décide d'affecter le résultat global de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté au budget principal 2019 : **236 614.60€ (002)**

Affectation à l'investissement : 28 402.34€

Ceci permettra de combler le déficit de la section d'investissement

19-08 Objet : Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2018 et affectation du résultat : budget du SPIC, énergie citoyenne.

Sections	Solde	Opérations de l'exercice				
		Début gestion	Dépenses	Recettes	Résultat annuel	Résultat global
Invest	+ 5 368.38	4 219.66	4 797.75	+ 578.09	+ 5 946.47	+ 5 946.47
Fonct	+ 7 205.74	9 016.65	9 180.76	+ 164.11	+ 7 369.85	+ 7 369.85
TOTAUX	+ 12 574.12	13 236.31	13 978.51	+ 742.20	+ 13 316.32	+ 13 316.32

Décide de reporter le résultat d'investissement au Budget « Energie Citoyenne » comme suit :

Excédent d'investissement reporté **compte 001 : 5 946.47€**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement au Budget « Energie Citoyenne » comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté **compte 002 : 7 369.85€**

19-09 Objet : Ouverture de crédits – Investissement dépenses - chapitre 10

Suite à la réception d'un titre de perception qui concerne le dégrèvement de taxe d'urbanisme suite à un trop perçu nous devons ouvrir des crédits. Une délibération est nécessaire pour pouvoir régler la facture avant le vote du budget.

Suite à la vente d'une maison, un permis avait été déposé 2 fois pour les mêmes travaux mais par le nouveau propriétaire. La taxe d'urbanisme sera remboursée aux 1ers qui n'avaient pas commencé les travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 8 voix pour accepte l'ouverture de crédits d'un montant de 473€ en investissement dépenses au compte 10226.

19-10 Objet : Convention relative au balisage et à l'entretien des mobiliers de la voie secondaire nord du Chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Le Département dispose entre autre, d'un réseau de 4000 kms pédestres et 4500 kms cyclables. Il s'est doté d'un schéma Départemental des Véloroutes, Voies vertes et Randonnée afin d'établir les grands objectifs de développement.

La présente convention concerne l'homologation de la voie secondaire nord du chemin de Saint Jacques de Compostelle, la mise en place de son balisage et l'entretien des mobiliers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, approuve les termes de la convention : Autorisation de passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux et voiries communales, autorisation d'utilisation des supports existants pour mettre en place la signalétique, entretien et maintenance de la signalisation directionnelle, entretien courant des voiries communales et rurales support de l'itinéraire.

La commune aura la charge de l'entretien courant de la signalisation directionnelle à une fréquence minimum de 2 fois par an soit : désherbage et élagage manuel autour des mobiliers (visibilité), fauche des abords des bornes, enlèvement de tous déchets aux abords du chemin, signalement au Département des éventuelles détériorations/ disparitions de bornes ou mobiliers.

19-11 Objet : Ouverture de crédits - Investissement dépenses opération 24 pour la pose d'un parafoudre à l'église

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que l'église doit être équipée d'un parafoudre. Des travaux ont été effectués en amont pour la préparation de cette installation par l'entreprise STAVA TP pour 480€.

La facture des travaux de l'entreprise Lussault chargée de la pose du parafoudre s'élève à 1 603.16€. Afin de pouvoir régler la facture avant le vote du budget, il convient d'ouvrir des crédits dans la limite du ¼ des crédits ouverts dans l'exercice précédent sur le budget principal au niveau de l'opération 24. 2 083.16€ seront nécessaires. Ils seront inscrits au budget 2019 à l'article 21318, opération 24.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, accepte.

Travaux :

Après réunion de la commission bâtiment, il est évoqué ne pas investir pour le moment sur le bâtiment situé à Javernay mais d'agrandir le bâtiment existant à La Crignolée afin de pouvoir y stocker plus de matériels. (tracteurs, etc).

Prochain conseil le 9 avril à 20h30

Eric BERNARDIN

Jérôme BRUNET

Evelyne COTTEL

Francis DUBOIS

Christelle GABORIT

Florence GEORG

Jean-Marc NEAUD

Ludovic PICHERIT